



Condition physique et sports au Canada

Sur le chemin du podium

Introduction

La loi sur la santé et le sport amateur a été adoptée en 1961 afin de favoriser et de promouvoir la santé et le sport amateur au Canada. Elle prévoyait la création de la Direction de la santé et du sport amateur (devenue Condition physique et Sport amateur Canada) au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que la formation d'un Conseil consultatif national chargé d'étudier les domaines de la santé et du sport amateur et de conseiller le ministre sur les questions connexes à l'amélioration de ces domaines.

Dans son rapport de 1969, le Comité d'étude sur le sport au Canada recommanda que le gouvernement subventionne davantage le sport et les

«Mens sana in corpore sane»

loisirs sportifs. Il déclara en outre qu'étant donné son importance dans la vie canadienne, le sport méritait un appui général. Les documents d'orientation qui suivirent ce rapport mirent, pour leur part, l'accent sur la nécessité d'accroître la participation dans les sports de compétition afin d'y atteindre une qualité supérieure.

Nouvelles orientations

La Direction de la condition physique et du sport amateur fut donc remaniée en fonction de ces nouvelles orientations et de la décision du gouvernement fédéral d'accentuer son rôle de chef de file dans le domaine des sports. A cette occasion, deux nouvelles entités, Sports Canada et Récréation Canada, furent